



Paris, le 9 juin 2015

**Daniel
LAURENT**

SÉNATEUR DE LA
CHARENTE-MARITIME

MAIRE DE PONS

**Corinne
IMBERT**

SÉNATRICE DE LA
CHARENTE-MARITIME

VICE-PRÉSIDENTE DU
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

MAIRE DE BEAUVAIS-
SUR-MATHA

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Maires-Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Alors que le Sénat vient d'adopter en deuxième lecture le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), nous tenons par la présente à vous apporter un certain nombre d'informations quant aux lignes directrices qui ont guidé nos travaux, depuis les premières discussions sur ce texte.

Contrairement aux souhaits de la majorité gouvernementale, la majorité sénatoriale a été à l'écoute des élus et des territoires, animée par la volonté de proximité, de décentralisation et de modernité.

Alors que l'ambition du Gouvernement ne répondait pas aux réalités de terrain, nous avons voulu, au contraire, que cette réforme s'adapte aux enjeux économiques de notre temps, tout en restant fidèle à notre organisation institutionnelle et en parachevant notre décentralisation.

Très clairement, le texte élaboré par l'Assemblée Nationale constituait une offensive contre les 36.000 communes et leurs maires, en programmant, dès 2020, le suffrage universel direct au sein des intercommunalités, et la suite logique qui en découlerait : attribution aux intercommunalités de la clause de compétence générale, de la DGF, mutualisation des impôts locaux...

Ainsi, nous avons réaffirmé notre attachement à la commune, cellule de base de notre démocratie locale, comme nous nous y sommes engagés, notamment en insérant dans le projet de loi la notion de solidarité territoriale.

Concernant l'intercommunalité, nous avons souhaité maintenir le seuil de 5.000 habitants, tel que la réforme territoriale de 2010 l'avait prévu.

D'autre part, il était tout aussi fondamental pour nous de réintroduire la notion d'intérêt communautaire dans le transfert des compétences communales à la communauté de communes, pour permettre d'adapter l'action communautaire aux spécificités du périmètre concerné ; il était aussi important à nos yeux d'allonger le calendrier de révision des schémas intercommunaux, en le portant au 31 décembre 2016, alors que l'Assemblée nationale l'avait prévu au 31 décembre 2015.

Daniel LAURENT : Permanence parlementaire Hôtel de Ville 17800 PONS- Tél. : 05.46.97.22.25- 05.46.82.14.95 -
d.laurensenateur17@orange.fr-cab.daniel.laurent@orange.fr

*
Corinne IMBERT : Palais du Luxembourg 15, rue de Vaugirard 75291 PARIS Cedex 06 – Tél. : 01.42.34.15.16
Permanence parlementaire 11 bis, rue de Cognac 17490 BEAUVAIS-SUR-MATHA – Tél. : 05.46.26.32.23
c.imbert@senat.fr-corinne-imbertywanadoo.fr

Dans la même perspective de stabilisation du bloc communal, nous avons refusé le transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » aux intercommunalités, ainsi que de la compétence « tourisme ».

Le Sénat a également dû, de nouveau, comme en première lecture, réécrire le texte, en clarifiant la répartition des compétences entre départements et régions, assurant ainsi la viabilité des départements et une véritable cohérence territoriale.

Nous avons réattribué les compétences « transports scolaires, ports maritimes » des départements, rétabli la décentralisation de la politique de l'emploi, liée à celle du développement économique au niveau régional, concernant le tourisme nous sommes revenus à un dispositif plus équilibré qui permet aux différentes collectivités responsables d'agir ensemble.

Alertés par les élus du littoral, les plaisanciers et l'industrie nautique sur les conséquences de la création d'une « taxe mouillage », notre amendement de suppression a été adopté.

La majorité sénatoriale, à l'initiative de notre rapporteur, a choisi d'élaborer un texte attendu par les élus et les territoires.

En espérant que la majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale saura entendre la voix du Sénat dictée par la sagesse et la connaissance des territoires, dans la seule visée de l'intérêt général, notamment lors de la prochaine étape législative de ce texte.

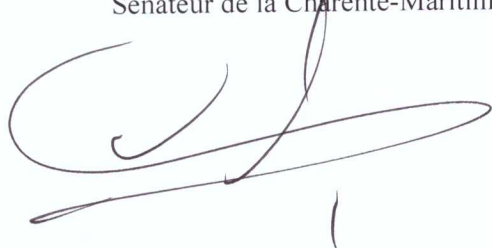
Nos territoires ont besoin de stabilité, cette nouvelle réforme territoriale s'inscrit par ailleurs dans un contexte particulier pour nos collectivités, celui de la réduction drastique des dotations de l'Etat pour 2014 à 2017, de transferts de charges nouvelles telles la réforme des rythmes scolaires, ou d'abandon par l'Etat de services publics, et alors que se profile à l'horizon 2016 la réforme des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, dont nous ne connaissons pas les contours.

Soyez assurés que nous restons à votre écoute et à votre disposition

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Maires-Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Avec toute nos Amities

Daniel LAURENT
Sénateur de la Charente-Maritime



Fidèle Amicie

Corinne IMBERT
Sénatrice de la Charente-Maritime

